ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° 24

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 86 de cet article, substituer au mot :

« aura »,

le mot :

« a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.